



Centre de ressources pour les acteurs de l'intégration

## Formation 2018

### Accès aux droits sociaux des étrangers non européens (hors demandeurs d'asile)

#### PRESENTATION / CONTEXTE

L'accès des personnes étrangères aux droits sociaux (prestations familiales, prise en charge des frais de santé, minima sociaux, AAH, etc.) demeure largement entravé par des dispositifs réglementaires et des pratiques restrictives.

#### CONTENU DE LA FORMATION

A partir des situations/difficultés rencontrées par les participant.e.s, cet atelier se concentrera sur :

- la compréhension des conditions d'accès aux prestations sociales pour les personnes étrangères en fonction de leur parcours administratif/préfectoral ;
- la transmission des actualisations réglementaires survenues en 2017 et 2018 (par exemple la mise en œuvre de la réforme de la prise en charge des frais de santé dite réforme PUMa) ;
- le repérage des principaux dysfonctionnements/pratiques restrictives des organismes tributaires de prestations sociales (CAF, CPAM, Conseils départementaux, etc.) ;
- la transmission d'outils et d'une méthodologie pour faire face (démarches et recours) aux difficultés rencontrées.

#### OBJECTIFS

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étrangers et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation
- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étrangers afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

#### PUBLICS CONCERNES

Tout travailleur social (assistant social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.)



Centre de ressources pour les acteurs de l'intégration

### **NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES**

- ateliers de base : aucune
- ateliers d'approfondissement : avoir suivi un atelier de base, avoir déjà bénéficié d'une formation juridique ou avoir les connaissances juridiques de base dans le thème proposé
- ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle dans le thème proposé

### **MOYENS PEDAGOGIQUES**

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du CICADE et du CIFF Phocéen, spécialistes du thème abordé
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateurs.
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.
- confronter les pratiques et les approches de chacun à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises

### **MOYENS D'EVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION**

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étrangers

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98
- par courriel : juridique@espace.asso.fr

### **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

- chaque session regroupe 10 à 20 personnes

**INTERVENANT(E-S) :** **BENJAMIN DEMAGNY** (pour le second jour) - Formateur et juriste du COMEDE

**MODALITES PRATIQUES :** voir sur le site d'ESPACE <http://espace.asso.fr/formation/>